



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0639

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en place de subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0639**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Mise en place de subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a été retenue comme lauréate à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et du Conseil régional Rhône-Alpes pour la mise en place d'une plateforme locale d'éco-rénovation dans le parc privé de logements.

Par la création de cette plateforme, la Métropole de Lyon souhaite répondre avec ses partenaires aux enjeux de développement durable, notamment par la rénovation thermique de l'habitat.

Cette plateforme est une réponse pratique aux interrogations des ménages et des copropriétés désireux de s'engager dans la rénovation thermique de leurs logements. Elle est aussi la traduction concrète pour la Métropole de concilier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

La plateforme consiste en la mise en place d'un guichet unique d'information pour soutenir dans leurs démarches les ménages et les copropriétés souhaitant s'engager dans des travaux de réhabilitation de leur habitat.

Dans ce cadre, les propriétaires occupants ou bailleurs, en habitat collectif ou en logement individuel, pourront bénéficier d'aides aux travaux sous forme de subventions de la part de la Métropole de Lyon.

Sur la période 2012-2014, une phase expérimentale d'aides aux travaux avait été mise en place pour des projets atteignant le niveau bâtiment basse consommation (BBC), avec une subvention de 2 500 € par logement. A ce titre, près de 900 logements dans le parc privé ont été financés à hauteur de 2 M€, générant près de 20 M€ de travaux. Les expérimentations ont démontré l'intérêt de poursuivre et de renforcer une aide aux travaux pour atteindre le niveau BBC rénovation mais aussi de soutenir financièrement des projets ne pouvant atteindre de tels niveaux pour des raisons techniques ou financières et pourtant ambitieux.

C'est pourquoi, à l'issue de ces expérimentations, il est proposé que l'aide aux propriétaires, sous forme de subventions, soit généralisée et élargie avec deux niveaux de financement :

- **bénéficiaires** : propriétaires pour les unipropriétés et syndicats de copropriétés pour les copropriétés,
- **bâtiments concernés** : bâtiments à usage principal d'habitation, dont le permis de construire a été déposé avant 1990,
- **montant de la subvention pour les projets exemplaires** : 3 500 € par logement ou par lot principal

. niveau de performance énergétique exigé : BBC rénovation, soit 96 kilowatts/heure d'énergie primaire (kWh_{ep})/mètre carré/an,

- **montant de la subvention pour les projets volontaires** : 2 000 € par logement ou par lot principal

. niveau de performance énergétique exigé : 35 % d'économie d'énergie au minimum.

Un règlement, joint au dossier, précise les conditions d'octroi de ces subventions.

La Métropole de Lyon poursuivra aussi son engagement en faveur de la réhabilitation énergétique très performante des logements sociaux. Les règles de financement sont en cours de détermination et seront soumises à un prochain Conseil métropolitain.

L'individualisation d'autorisation de programme intègre également le soutien à la réhabilitation du logement social pour s'assurer de la fongibilité des aides.

En application de l'article 1-24 de la délibération n° 2015-0004 du Conseil du 16 janvier 2015, il est rappelé que l'attribution des subventions relatives à l'habitat à venir sur la base de la présente délibération, sera effectuée sur décision de la Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 3 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 3 500 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P15O2695.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 797 307 € en dépenses.

2° - Décide de soutenir les propriétaires et syndicats de copropriété s'engageant dans une démarche de réhabilitation performante de leur logement ou de leur immeuble en accordant une subvention d'un maximum de 2 000 € par logement ou par lot principal pour un niveau volontaire de réhabilitation et 3 500 € par logement ou par lot principal pour un niveau exemplaire de réhabilitation.

3° - Approuve le règlement pour l'octroi des aides à la rénovation de l'habitat privé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.